

SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS SUP DE VENTE – SAINT GERMAIN EN LAYE

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussignée, Mme Véronique DAUBENFELD, Directeur, donne, dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Laurent PERNA, en qualité de Secrétaire général, et à M. Mohamed KHEMIRI, en qualité de responsable pédagogique, qui l'acceptent, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens du site SUP de VENTE/Bel Air, 51 boulevard de la Paix 78100 Saint-Germain-en-Laye, et du site SUP de VENTE/Hennemont, 26 ter rue d'Hennemont 78100 Saint-Germain-en-Laye.

Les subdélégués déclarent avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui leur sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Lors de chacune de mes absences, je préciserai par note (qui sera affichée dans les lieux prévus à cet effet dans les sites) lequel des deux subdélégués susvisés assurera la responsabilité de la sécurité des sites.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

signé

M. Stéphane FRATACCI